

PROCEDURE pour la saisie de la convention SUR PSTAGE 2022-23

SAISIE CONVENTION :

Utilisation de FIREFOX recommandée pour éviter les bugs (convention non visible par le secrétariat).
Bien choisir **STAGE OBLIGATOIRE. (même si stage de recherche).**

La convention doit être saisie sur pstage **dans un délai de 3 semaines AU PLUS TARD** avant le début du stage. Pas de validation si délai non respecté.

(pour les conventions qui débutent en septembre délai raccourci à 15 jours).

+ **TRANSMISSION PAR MESSAGERIE** de **l'attestation d'assurance responsabilité civile** à jour dès la saisie sur pstage. + **transmission calendrier des présences complété** à remplir sur le document excel disponible sur le site de l'Institut de Psychologie)

Pas de saisie de convention sur PSTAGE sans réception préalable **de l'accord du responsable des stages.**

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

C'est la structure principale à indiquer.

SIGNATAIRE : C'est le Directeur (trice) de l'établissement ou le(la) responsable RH **qui est le signataire de la convention (jamais le psychologue)**

Bien se renseigner sur la structure principale dont dépend le service- c'est elle qui est signataire.

Service d'accueil : indiquer le lieu du stage

Voir **note jointe DSDEN** pour les stages qui ont lieu **dans les écoles primaires.**

VALIDATION DES CONVENTION

Le secrétariat valide les conventions PSTAGE sous 48h environ au plus tard si stage agréé.

Envoyer un message si non validation après 3 jours ouvrables.

Transmission pour SIGNATURE

La convention validée est à imprimer en 3 exemplaires **OU** à faire signer en version électronique (obligation d'un document scanné de qualité).

Ordre des signatures avant transmission :

ETUDIANT – LES TUTEURS– LE SIGNATAIRE de la structure – LA DIRECTRICE de l'Institut de Psychologie.

Si structure souhaite signer en dernier le signaler au secrétariat lors de la transmission.

Les tuteurs pédagogiques doivent obligatoirement avoir signé la convention avant transmission.

Dépôt de la convention au secrétariat (au bureau ou boîte aux lettres) ou par mail (uniquement si version scannée de QUALITE) . DELAI maximum de 15 jours pour signature de la Directrice.

Rappel :

Durée supérieure à 308 h OBLIGATION DE GRATIFICATION

DUREE maximum de stage 924 h (= 6 mois à temps plein)

Précision dans le commentaire sur temps de travail **« STAGE DE RECHERCHE » si c'est le cas.**

MODIFICATION de la convention possible même si convention validée SI NON SIGNEE //

en CONTACTANT le secrétariat par messagerie.

AVENANT à saisir pour une convention signée .

Vous devez contacter le responsable des stages en lui précisant le motif pour savoir si il est d'accord pour un avenant. **La demande de validation sera transmise par le Responsable au secrétariat ensuite POUR VALIDATION PAR LE SECRETARIAT SUR PSTAGE.**